

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 30 janvier 2023 à 18h30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, 417 rue de la Cour à laquelle sont présents les conseillers(ère) suivant(e)s :
Pierre Brien Mélanie Malouin André Rainville
Rémi Raymond Louise Côté Robert Auclair
Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, directeur général et greffier.

Mot de Bienvenue

M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

- 23.01.14** **Ouverture de la séance extraordinaire du 30 janvier 2023**
Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00 après avoir constaté le quorum.
- 23.01.15** **Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 janvier 2023**
Il est proposé par madame Mélanie Malouin et résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :
À moins d'avis contraire, le Maire n'a pas voté.
Présence et quorum.
1. Ouverture de la séance extraordinaire du 30 janvier 2023.
2. Adoption de l'ordre du jour du 30 janvier 2023.
3. Adoption du procès-verbal - séance du 17 janvier 2023.
4. **Finance et administration**
4.1 Achat d'un mini-chargeur à trottoir.
4.2 ABROGÉ.
5. Levée de la séance extraordinaire du 30 janvier 2023.
Adopté
- 23.01.16** **Adoption du procès-verbal - Séance du 17 janvier 2023**
Sur proposition de madame Louise Côté, le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2023 est adopté.
- 23.01.17** **Finance et administration**
- 23.01.17.1** **Achat d'un mini-chargeur à trottoir.**
- ATTENDU QUE La Ville doit acquérir un mini-chargeur à trottoir pour le département des travaux publics;
- ATTENDU QUE La soumission déposée par Équipements Robert pour cet équipement s'élève au montant de 131 042.76 \$, taxes incluses:
- En conséquence,
il est proposé par monsieur Rémi Raymond
et résolu à l'unanimité:
- Que le Conseil accepte la soumission des Équipements Robert au montant de 131 042.76 \$, toutes taxes incluses, pour l'achat d'un mini-chargeur à trottoir. Que ce coût sera assumé par le règlement d'emprunt 22-936.
Adopté

23.01.18

Levée de l'assemblée

La séance extraordinaire du 30 janvier est levée à 19h08.

23.01.19

Prochaine assemblée

La prochaine assemblée se tiendra le mardi, 14 février 2023 à 19h00.

Maire

Greffier